

DEC170007DR11

Décision portant nomination de M. Nicolas GIBELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS 3758 intitulée GRICAD

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC 151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement ou création de l'unité mixte UMS 3758 intitulée GRICAD, pour une durée de quatre ans, et nommant Mme. Violaine LOUVET, en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **23 janvier 2017**;

Considérant que M. Nicolas GIBELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05 03/06, 13/06/2014 et onze modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas GIBELIN, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3758 intitulée GRICAD à compter du **23 janvier 2017**;

M. Nicolas GIBELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas GIBELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble. Le 25 janvier 2017

La directrice de l'unité



Violaine LOUVET
UMS GRICAD
Directrice

Visa du délégué régional du CNRS



Visa du président de l'Université

